OUEST France 13 mars 2023

Paradis du trek, le Népal interdit désormais la rando en solo, voici pourquoi

Par Clémentine MALIGORNE

Connu pour ses spectaculaires paysages ruraux et montagneux, dont le célèbre Everest, le Népal, qui a déjà interdit l'ascension en solitaire de ses sommets himalayens, étend cette mesure à l'ensemble de son territoire. À partir du 1er avril 2023, tout randonneur ou trekkeur devra obligatoirement être accompagné d'un guide népalais agréé. L'objectif ? Assurer la sécurité des marcheurs et alpinistes, mais aussi créer des emplois.

Les aventuriers solitaires en quête de liberté absolue et passionnés de trek risquent d'être déçus. À partir du 1er avril 2023, pour arpenter les sentiers du Népal, pays considéré comme un paradis pour les randonneurs avec ses spectaculaires paysages ruraux et montagneux himalayens, il faudra obligatoirement engager un guide, agréé par le gouvernement, ou rejoindre un groupe. Depuis 2018 déjà, l'ascension en solo des sommets du Népal, y compris l'Everest, est interdite. L'objectif étant de rendre la montagne plus sûre et de réduire le nombre d'accidents. Cette nouvelle règle imposant un guide pour au moins un randonneur – mesure qui ne s'applique pas aux Népalais – est une extension de la précédente.

Selon les autorités népalaises, elle est prise pour **« assurer la sécurité »** des marcheurs. Mais ce n'est pas l'unique raison. Les motifs sont aussi d'ordre économique. Une telle obligation était d'ailleurs réclamée depuis plusieurs années par les agences privées de voyage et de tourisme du Népal.

Un guide par sécurité

« Chaque année, dix à quinze randonneurs disparaissent, pour la plupart des randonneurs indépendants », selon Nilhari Bastola, président de l'Association des agences de trekking du Népal, cité par le quotidien népalais *The Kathmandu Post*. **« L'omniprésence des guides permettra de protéger et d'informer tous les randonneurs sur le mal des montagnes et d'autres problèmes comme les catastrophes naturelles »,** fait valoir Nilhari Bastola. Ce sont ainsi les sociétés de trekking qui deviennent responsables de la sécurité de toutes les personnes à qui elles fournissent leurs prestations.

« Dans les montagnes reculées, l'infrastructure n'est pas adéquate », justifie aussi Mani R. Lamichhane, le directeur de l'office de tourisme du Népal, auprès du média américain CNN, expliquant qu'en cas d'accident, il est souvent difficile de secourir les touristes qui empruntent **« des routes éloignées »**.

De plus, les trekkeurs qui partent en autonomie ne sont pas tous très aguerris. **« Avant, on ne voyait que des randonneurs et des alpinistes expérimentés dans la région, beaucoup voyageaient sans guide et ils étaient complètement autonomes. Mais maintenant, il y a beaucoup plus de monde à voyager dans la région. Des gens qui ne sont pas forcément autonomes et qui ont besoin de l'aide de guides expérimentés »,** argumente Ian Taylor, propriétaire d'une compagnie de guides connaisseurs du Népal, auprès de CNN.

Pour partir randonner au Népal, il faut se munir d'une carte, payante : la carte TIMS. **« Elle va continuer à être obligatoire, mais au tarif unique de 2 000 roupies népalaises par personne »,** soit environ 15 € précise un article du site *Trekmag*. Or, d'après Ian Taylor, le gouvernement népalais n'a pas la capacité d'examiner les compétences chaque demandeur de visa séparément, d'où la décision d'adopter une interdiction générale, précise CNN.

Pour les autorités népalaises, mieux encadrer les treks et randonnées, c'est aussi lutter contre des entreprises **« qui ne sont pas enregistrées auprès du gouvernement et ne paient pas d'impôts »,** souligne encore le directeur de l'office de tourisme du Népal.

Pour créer des emplois

Cette mesure est aussi économique. **« Environ 40 000 Népalais trouveront un nouvel emploi si la règle est appliquée »,** estime le président de l'Association des agences de trekking du Népal, cité par *The Kathmandu Post.* Le journal précise que des milliers de jeunes Népalais quittent le pays chaque année pour trouver du travail ailleurs.

Le salaire moyen d'un Népalais est d'environ 80 € par mois, et autour de 150 € à la capitale Katmandou. En une journée de trek, un guide peut gagner, lui, entre 25 € et 45 € en moyenne, soit la moitié de son salaire mensuel environ. Les frais sont beaucoup plus élevés sur les itinéraires de treks longs et difficiles, et peuvent aller de 100 € à 200 € par jour.

Le Népal, dont l'économie repose en grande partie sur le tourisme, n'a pas encore retrouvé son attractivité d'avant la pandémie de Covid-19. En 2019, année de référence pour le secteur touristique, le pays a accueilli 1,19 million de visiteurs étrangers. Parmi ceux-ci, plus de 300 000 étaient des randonneurs et 46 000 des trekkeurs autonomes. Mais désormais moins « libres », ces marcheurs intrépides seront-ils encore séduits par une destination comme le Népal ?